

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Cycle de Plans de gestion III - 2022-2027

Fiche de caractérisation de la masse d'eau de surface

MM28R

Bocq I

District hydrographique international de la Meuse

V 2.0 - 2022

Données issues des états des lieux 2018/2019 des troisièmes Plans de gestion

Avertissement

Nous vous remercions pour votre intérêt pour les fiches de caractérisation des masses d'eau de surface wallonnes.

Ces fiches sont un support aux troisièmes Plans de gestion relatifs à la Directive-cadre sur l'Eau. Elles sont produites par la Direction des Eaux de Surface du SPWARNE. Toutes questions ou suggestions relatives à leurs contenus peuvent être adressées à « eau@spw.wallonie.be ».

Qualité de l'information - Limitation de responsabilité

Bien que le plus grand soin ait été apporté au développement de ces fiches, le SPW ne peut garantir l'exactitude ni l'exhaustivité de la totalité des informations qu'elles contiennent, dans la mesure où les sources de données et d'informations sont multiples, évolutives et parfois externes.

S'agissant d'informations et de documents qui font l'objet d'une publication officielle, seuls font foi les textes publiés au Moniteur belge.

Tables des matières

1. Caractéristiques générales de la masse d'eau	3
1.1 Généralités	3
1.2 Localisation	3
1.3 Communes associées	4
1.4 Cours d'eau associés	4
1.5 Masses d'eau souterraines associées	4
1.6 Occupation du sol	5
1.7 Utilisation du sol	6
2. Assainissement et épuration	7
2.1 Généralités	7
2.2 Liste des stations d'épuration	7
3. Agriculture	8
3.1 Répartition de la surface agricole utile	8
3.2 Parcelles agricoles	8
3.3 Parcelles forestières	8
3.4 Utilisation de pesticides	8
3.5 Flux N, P et sédiments vers les eaux de surface - EPICgrid	9
4. Industrie	10
4.1 Répartition par secteur industriel	10
4.2 Autres indicateurs	10
4.3 Sites pollués	11
4.4 Obstacles à la circulation des poissons	12
5. Activités récréatives	13
5.1 Répartition par secteur touristique	13
5.2 Charges estimées générées, cumulées par secteur touristique	13
5.3 Zones de baignade	13
5.4 Kayak	13
6. Zones protégées	14
6.1 Zones sensibles et zones vulnérables	14
6.2 Natura 2000, captages etc.	14
7. Inondations	15
7.1 Aléas d'inondations	15
8. Etats et objectifs environnementaux	16
8.1 Points de contrôle	16
8.2 Etat écologique	16
8.3 Etat chimique	16
8.4 Objectifs environnementaux	16
9. Programme de mesures	17

Masse d'eau MM28R

District de la Meuse

Sous-bassin de la Meuse amont

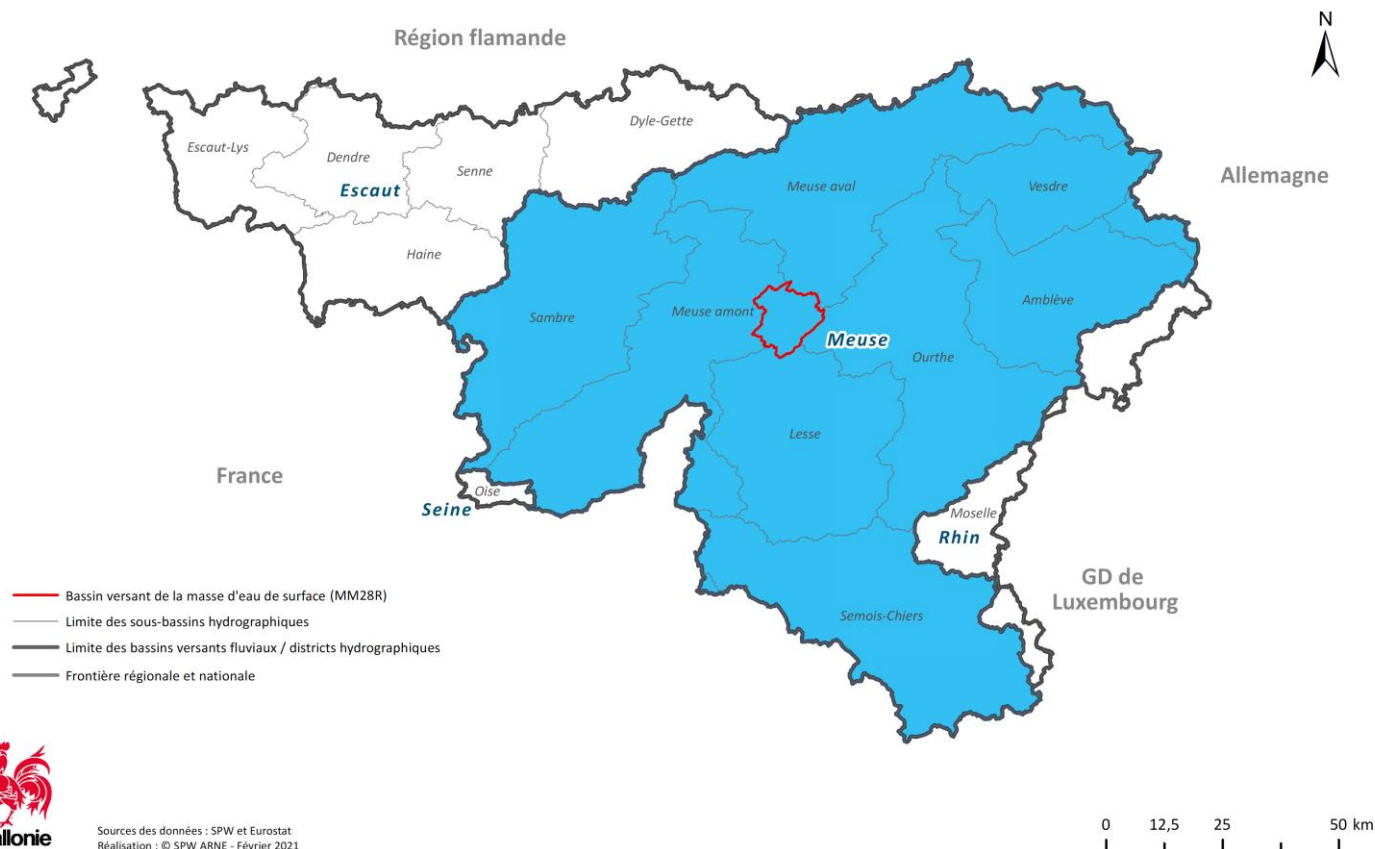
1. Caractéristiques générales de la masse d'eau

1.1 Généralités

Nom : Bocq I
 Typologie : Ruisseaux condrusiens à pente moyenne
 Masse d'eau : **Naturelle**
 Il ne s'agit pas d'une masse d'eau frontalière

Type : Rivière
Tête de bassin

1.2 Localisation



Superficie du bassin versant: 148km² (1.2% du district)

Linéaire de la masse d'eau: 62km

Population totale dans le bassin versant: 19953 habitants (0.9% du district)

Densité de la population dans le bassin versant: 135 habitants/km²

eau.wallonie.be

1.3 Communes associées

Note : seules les communes avec minimum 50 ha de correspondance avec le bassin versant de la masse d'eau sont listées.

Assesse	6.18 km ²	4.2%
Ciney	63.20 km ²	42.8%
Gesves	0.52 km ²	0.4%
Hamois	69.19 km ²	46.9%
Havelange	8.57 km ²	5.8%

1.4 Cours d'eau associés

Le bassin versant de cette masse d'eau contient les cours d'eau suivants :

Le Ruisseau de Champion (Code ORI : 421883) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Ruisseau de Skeuvre
 Le Ruisseau de Skeuvre (Code ORI : 421872) depuis la confluence avec le Ruisseau de Champion jusqu'à la confluence avec le Bocq
 Le Petit Bocq (Code ORI : 421681) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Bocq
 Le Ruisseau de Chapois (Code ORI : 421372) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Ruisseau de Leignon
 Le Ruisseau de Leignon (Code ORI : 421311) depuis la confluence du Ruisseau Chapois jusqu'à la confluence avec le Bocq
 Le Ruisseau de Biron (Code ORI : 420571) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Bocq
 Le Bocq (Codes ORI : 420200 et 421200) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Petit Bocq

1.5 Masses d'eau souterraine associées

Note : des masses d'eau souterraine superposées sont des masses d'eau qui se superposent verticalement et dont les aquifères sont séparés par une ou plusieurs couches peu perméables: masse d'eau supérieure et masse d'eau inférieure.

Seules les masses d'eau souterraine ayant un minimum de correspondance de 20ha avec le bassin versant de masse d'eau de surface sont listées.

* : pourcentage cumulé des superficies des masses d'eau souterraine dans le bassin versant de la masse d'eau de surface

Nombre des masses d'eau souterraine, en tout ou en partie, dans le bassin versant de la masse d'eau de surface : 2

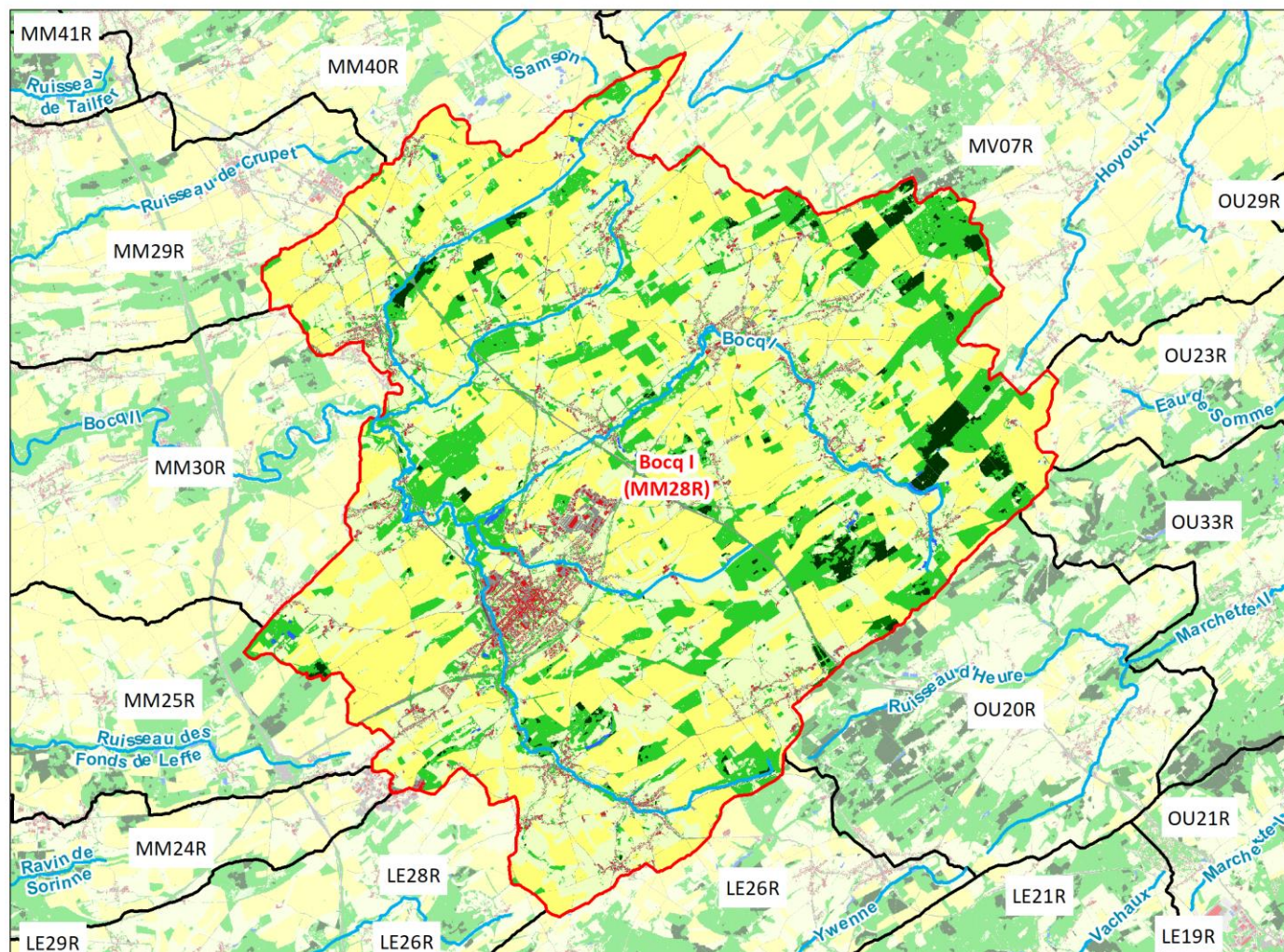
Ce chiffre correspond au nombre des parties de masses d'eau souterraine associées au bassin versant de la masse d'eau de surface. Ce nombre exclut néanmoins les masses d'eau souterraines virtuelles BERWE017, BERWM015 et BERWM016 qui peuvent être assimilées à l'absence de masse d'eau souterraine (terrains non aquifères).

Masse d'eau souterraine supérieure	Masse d'eau souterraine inférieure)	% dans le BV*
BERWM021 Calcaires et grès du Condroz		99.9%

eau.wallonie.be

1.6 Occupation du sol

- Note :**
- Couvert herbacé en rotation dans l'année : cette classe reprend les parcelles combinant un couvert herbacé une partie de l'année et un sol nu temporairement mis à nu. On y retrouve toutes les cultures annuelles, ainsi que les prairies temporaires succédant à une culture annuelle.
 - Couvert herbacé toute l'année : cette classe reprend tous les sols recouverts par de la végétation herbacée tout au long de l'année. Cette végétation peut être d'origine naturelle (landes, mégaphorbiaies, tourbières, pelouses naturelles, végétation rudérale recolonisant une friche, une ancienne coupe à blanc, etc.), agricole (prés et prairies non labourés dans la saison) ou artificielle (jardins, terrains de sport, parcs, etc.).



Occupation du sol

Classes avec couvert végétal

- Couvert herbacé en rotation dans l'année
- Couvert herbacé toute l'année
- Feuillus (> 3m)
- Feuillus (≤3m)
- Résineux (> 3m)
- Résineux (≤3m)

Classes sans couvert végétal

- Revêtement artificiel au sol
- Réseau ferroviaire
- Constructions artificielles**
 - Constructions artificielles hors sol
 - Serres
- Terrains naturels**
 - Eaux de surface
 - Sols nus



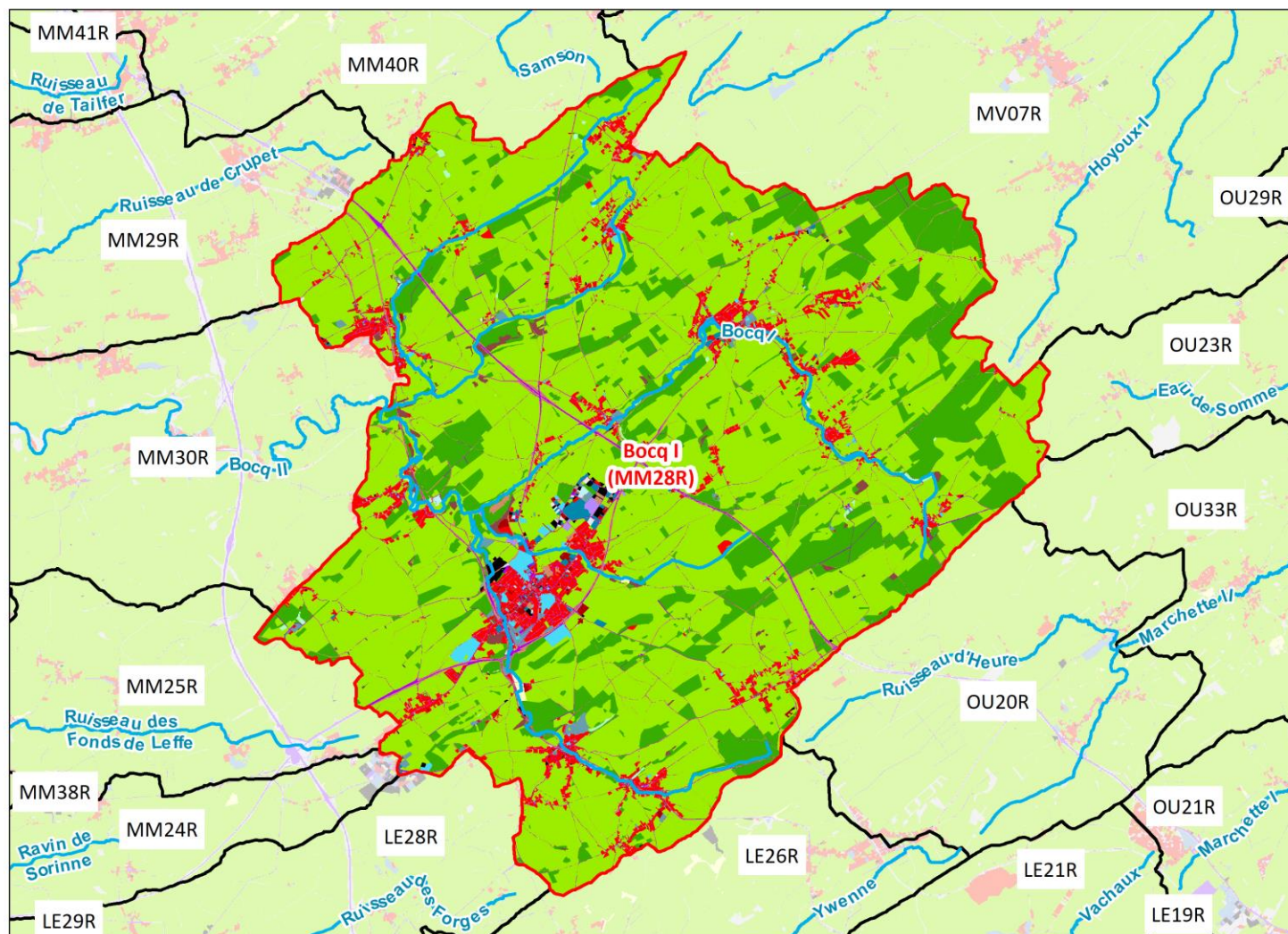
0 1 2 4 km



Sources des données : SPW - UCLouvain/ULB/ISseP
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

eau.wallonie.be

1.7 Utilisation du sol



Utilisation du

Production primaire

- Agriculture
- Sylviculture
- Industries extractives
- Aquaculture et pêche

Production secondaire

- Industrie de matières
- Industrie lourde
- Industrie légère
- Production d'énergie
- Production secondaire non définie

Production tertiaire

- Services
- Services financiers, spécialisés et d'information
- Services publics
- Services culturels, de loisirs et récréatifs

Réseau de transport, logistique et réseau d'utilité publique

- Réseaux de transport
- Services logistiques et services d'entreposage

- Réseaux d'utilité publique

Usage

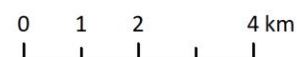
- Usage résidentiel permanent
- Usage résid. avec autres usages compatibles
- Autre usage résidentiel

Zones

- Zones naturelles

Autres

- Zones abandonnées
- Usage inconnu



Sources des données : SPW - UCLouvain/ULB/ISseP
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

eau.wallonie.be

2. Assainissement et épuration

2.1 Généralités

Habitants en assainissement collectif dans le bassin versant: 16136 habitants (80.9%)

Habitants en assainissement autonome dans le bassin versant: 3817 habitants (19.1%)

Habitants en assainissement transitoire dans le bassin versant: 0 habitants (0%)

2.2 Liste des stations d'épuration

Nombre total des STEP: 11

Nombre de STEP existantes (et à déclasser): 4

Total de leurs capacités nominales: 17780 EH

Légende: C = carbone, N = azote, P = phosphore, EH = équivalent habitant

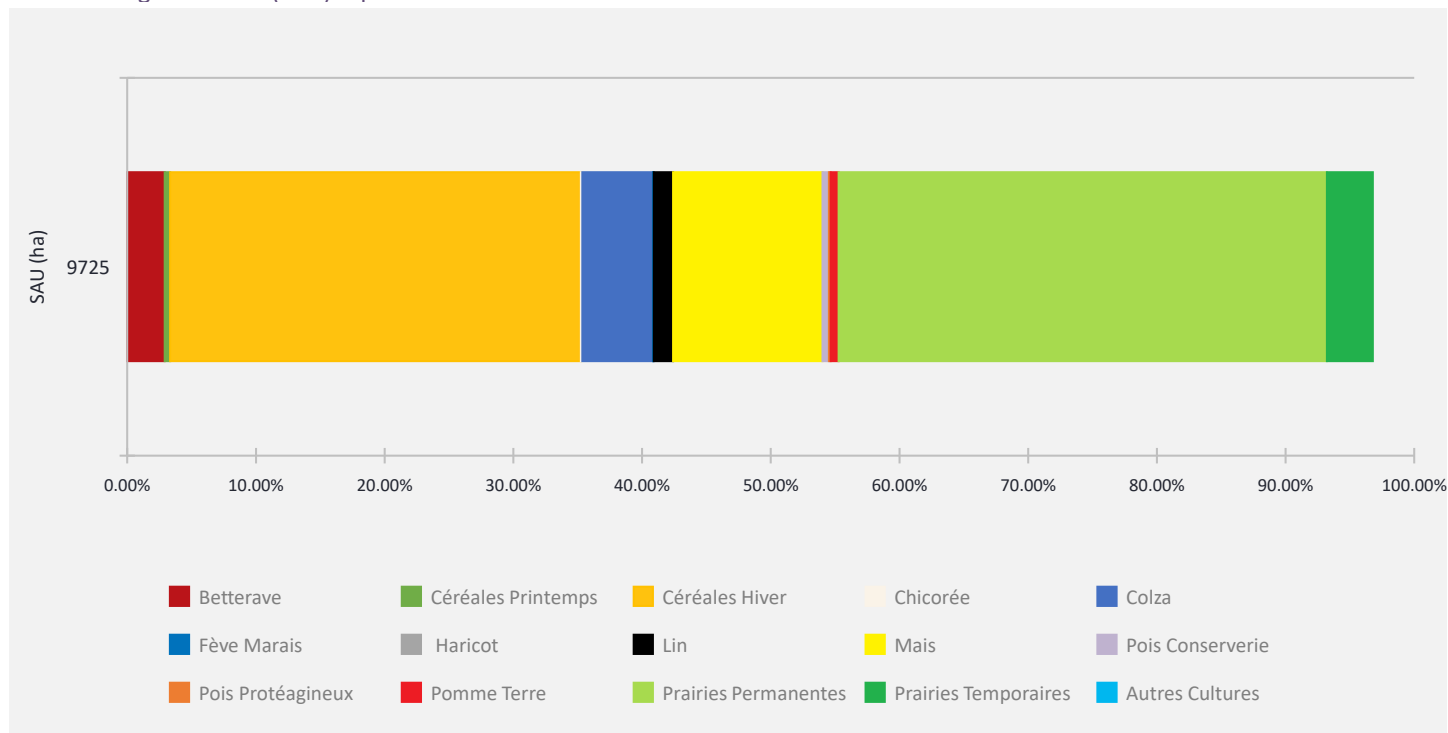
Code	Statut	Bassin technique	Commune	Gestionnaire	Traitement	Capacité (EH)	EH potentiels épurés
91030/10	A l'étude	PESSOUX		SPGE		500	441
91059/02	A l'étude	HAMOIS ACHET		SPGE		0	1888
91059/04	A l'étude	SCHALTIN		SPGE		300	169
91059/05	A l'étude	MONIN		SPGE		300	151
92006/06	A l'étude	FLOREE		SPGE		250	179
91030/01	Existant	CINEY	Ciney	SPGE	C/N/P	14400	21039
91030/04	Existant	SOVET	Ciney	OAA	C/N	900	1599
91030/09	Existant	BRAIBANT	Ciney	SPGE	C/N	680	521
91059/01	Existant	NATOYE	Hamois	OAA	C/N	1800	1334
91030/05	Programmé	LEIGNON		SPGE		2100	1761
91059/03	Programmé	EMPTINNE		SPGE		800	466

eau.wallonie.be

3. Agriculture

3.1 Répartition de la surface agricole utile

La surface agricole utile (SAU) représente 66% du bassin versant de la masse d'eau.



3.2 Parcelles agricoles

Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)	Part certifiée bio (%)
3529	9528.1	2.7	0.05

3.3 Parcelles forestières

Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)
0	0.0	0.0

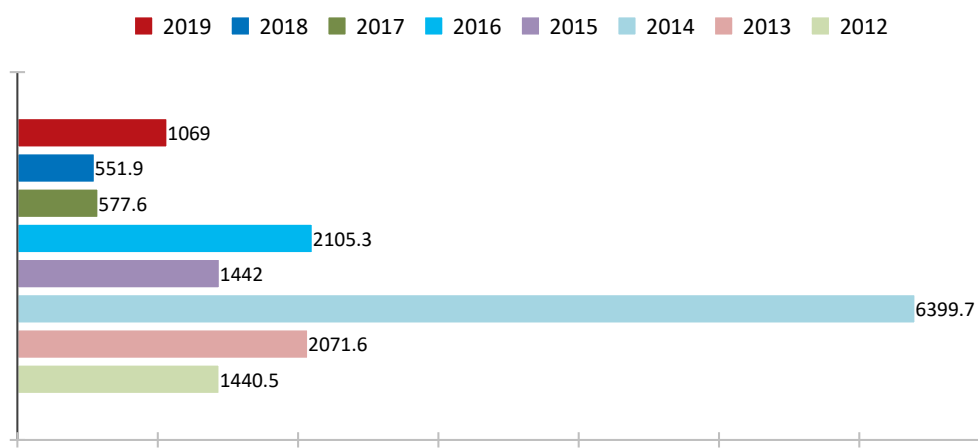
3.4 Utilisation de pesticides

Note : substances actives de pesticides déclassantes de 2013 à 2018

La quantité de matière active utilisée dans ce bassin versant, par hectare de SAU: 1.39 kg/ha

eau.wallonie.be

3.5 Flux N, P et sédiments vers les eaux de surface - EPICgrid

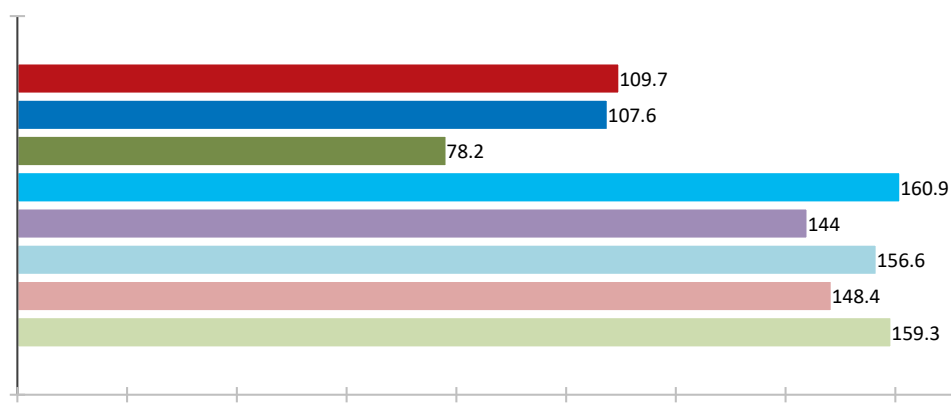


Flux annuel estimé dans la masse d'eau (t/an)

Sédiment

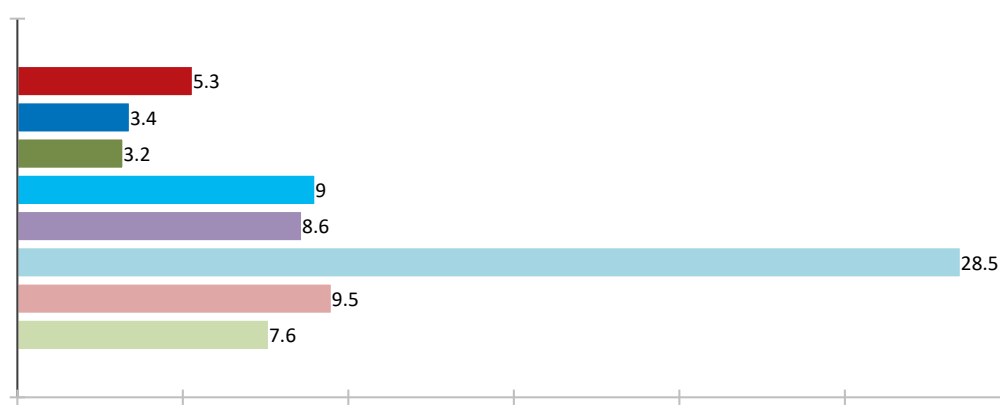
Rendement en sédiment : quantité de sédiments issue de l'érosion des sols d'un bassin versant qui parvient à son exutoire.

t/an

**Azote**

Azote issu de la zone vadose perdu vers les eaux de surface via le ruissellement direct et les flux

t/an

**Phosphore**

Phosphore perdu vers les eaux de surface par ruissellement et érosion.

t/an

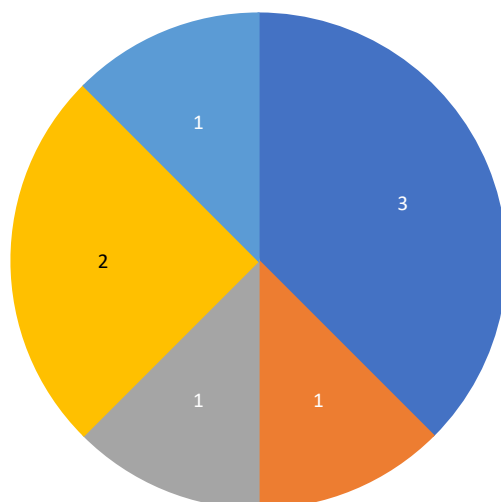
eau.wallonie.be

4. Industrie

4.1 Répartition par secteur industriel

Note : les informations ci-après ne concernent que les industries taxées pour leurs rejets industriels et/ou de refroidissement.

Nombre d'établissements, taxés, par secteur



■ Agroalimentaire ■ Chimie ■ Eau ■ Matériaux ■ Services

Charges totales générées*

DCO	12.913 t/an
MES	4.033 t/an
N total	0.502 t/an
P total	0.183 t/an
Métaux totaux	4.873 kg/a

* pour tous les établissements, reliés ou non à l'égoutage.

4.2 Autres indicateurs

Note : a - centrales privées et publiques présentes dans le bassin versant de la masse d'eau
 b - site Seveso ou une partie de la surface du site est située dans le bassin versant de la masse d'eau
 c, d, e - l'exploitant de chaque installation qui entreprend une ou plusieurs des activités mentionnées à l'annexe I du règlement E-PRTR qui atteignent les seuils de capacité applicables indiqués dans ladite annexe communique chaque année à son autorité compétente les données relatives à ses émissions dans l'air dans l'eau et dans le sol. Ces données sont ensuite transmises à la commission européenne et publiées sur le portail des émissions industrielles : <https://industry.eea.europa.eu> * - quantités mesurées, calculées ou estimées, pour les établissements EPRT

a) Nombre de centrales hydroélectriques: 2

b) Nombre de sites Seveso: 0

c) Nombre d'établissements EPRT: 0

eau.wallonie.be

4.3 Sites pollués

Note : les données ci-dessus sont à titre indicatif et sont complétées, affinées et mises à jour progressivement. L'utilisation de ces données, issues de la BDS et surtout les croisements faits à l'échelle du bassin versant de la masse d'eau de surface ci-dessus, appellent certaines précautions :

- il peut arriver qu'une même parcelle soit référencée dans des dossiers différents: sources différentes
- certaines parcelles peuvent être à cheval sur plus d'une masse d'eau...
- la pollution peut ne concerner qu'une partie de la parcelle...

Parcelles inventoriées en Wallonie au 01/07/2021 à divers stades de gestion de la pollution.

Les parcelles « polluées » ont fait l'objet d'investigations de terrain. Ces investigations de terrain ont donc permis de constater effectivement des dépassements de valeurs réglementaires et donc l'état « pollué » de la parcelle.

Les parcelles « assainies » ont déjà fait l'objet de travaux d'assainissement et/ou mesures de gestion de la pollution permettant de s'assurer de l'absence de menaces graves pour la santé humaine et l'environnement.

Les parcelles « potentiellement polluées », sont celles qui accueillent ou qui ont accueilli une activité ou une installation susceptible de polluer le sol ou les eaux souterraines... L'enregistrement de la parcelle dans l'inventaire ne constitue qu'une information sur une potentielle pollution.

Ces 3 types de parcelles correspondent à des sites qui ont été répertoriés dans le cadre de la mise en œuvre de la Banque de Données de l'Etat des Sols instaurée par le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols. Les pollutions des sols considérées dans le cadre de cet inventaire de parcelles sont celles dont les sources de pollution sont identifiables et localisables, par opposition aux phénomènes de pollution diffuse (retombées atmosphériques, pollutions d'origine agricole...).

Pour les parcelles « potentiellement polluées », il peut notamment s'agir :

- d'anciens dépotoirs ;
- d'une fraction des "sites à réaménager" (SAR) ayant historiquement accueilli des activités potentiellement polluantes ;
- d'anciennes stations-service ou d'une fraction des sites répertoriés dans le cadre du Règlement général pour la protection de l'environnement ;
- de sites repris dans le champ d'application de la directive IPPC/IED ou de la directive Seveso ;
- de sites identifiés suite à un vaste travail d'exploitation d'archives historiques par différentes sources.

Catégories à l'inventaire BDS

Pêche : parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret)

Lavande : parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret)

Catégorie	Nombre de parcelles dans le district	Superficie globale des parcelles (ha)
Lavande	20313	6392.7
Pêche	29446	24414.5

Catégorie	Statut	Nombre de parcelles dans la masse d'eau	Superficie globale des parcelles (ha)
Lavande	Potentiellement pollué	110	18.0
Pêche	Assaini	19	8.0
Pêche	Non pollué	5	1.2
Pêche	Pollué	43	20.8
Pêche	Potentiellement pollué	167	120.7

eau.wallonie.be

4.4 Obstacles à la circulation des poissons

Nombre d'obstacles : 7

Distance cumulée levée (m) : 26354

Type :	Barrage	Réf : 1467	Gestionnaire : DCENN	Longueur levée (m) :	957
Rôle :	Prise d'eau ancien bief (remblayé)				
Commentaire :	Préalablement classé comme important, a été aménagé en 2013 par une rivière de contournement				
Type :	Autre	Réf : 1468	Gestionnaire : DCENN	Longueur levée (m) :	622
Rôle :	Emplacement ancienne vanne				
Commentaire :	Préalablement classé comme important, a été arasé en 2011				
Type :	Seuil	Réf : 1469	Gestionnaire : DCENN	Longueur levée (m) :	911
Rôle :	Ancienne vanne				
Commentaire :	Préalablement classé comme important, a été aménagé en 2011 par des débarrages				
Type :	Barrage	Réf : 1470	Gestionnaire : DCENN	Longueur levée (m) :	2156
Rôle :	-				
Commentaire :	Préalablement classé comme important, a été aménagé en 2015 par abaissement et débarrages				
Type :	Barrage	Réf : 1471	Gestionnaire : DCENN	Longueur levée (m) :	15438
Rôle :	Alimentation bief ancienne scierie de pierres				
Commentaire :	Préalablement classé comme majeur, a été aménagé en 2011 par une rivière de contournement				
Type :	Autre	Réf : 1472	Gestionnaire : STP Namur	Longueur levée (m) :	925
Rôle :	Prise d'eau bief château (agrément)				
Commentaire :	Préalablement classé comme important, a été aménagé en 2014 par une rivière de contournement				
Type :	Autre	Réf : 1499	Gestionnaire : STP Namur	Longueur levée (m) :	5346
Rôle :	Ancienne prise d'eau				
Commentaire :	Préalablement classé comme infranchissable, a été aménagé en 2013 par une rampe rugueuse				

eau.wallonie.be

5. Activités récréatives

5.1 Répartition par secteur touristique

Note : "non autorisé" = site ou activité touristique non autorisé par le CGT à utiliser l'appellation protégée "Attraction touristique".

Nombre total des établissements: 53

Total des EH générés: 1267

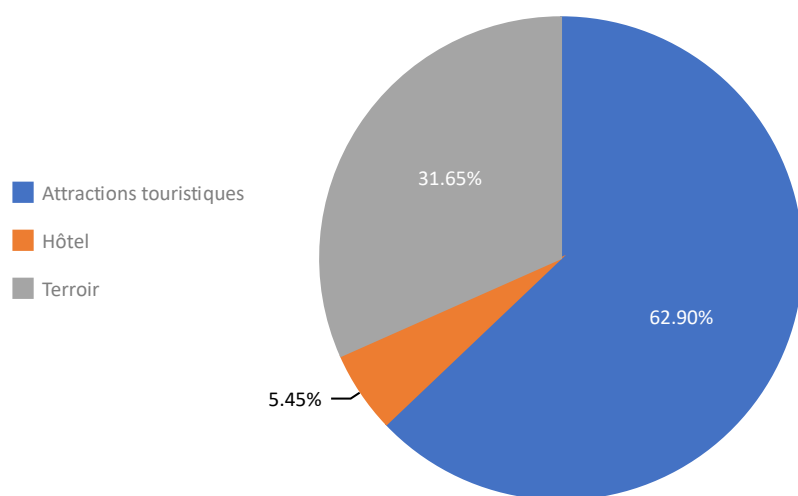
0.7% des EH générés dans le district

EH estimés épurés:: 66%

Type	Statut	Nombre	EH estimés générés	EH estimés épurés
Attractions touristiques	-	2	797	797
Hôtel	Non autorisé	4	69	32
Terroir	Autorisé	23	189	0
Terroir	Non autorisé	24	212	5

5.2 Charges estimées générées, cumulées par secteur touristique

Part de charge générée cumulée par type d'activité



Charges totales estimées pour le "tourisme"

	Générées	Rejetées*
MES	91.2	33.6 kg/j
DBO	68.4	25.0 kg/j
DCo	152.0	58.1 kg/j
N total	13.9	6.0 kg/j
P total	2.5	1.1 kg/j
Eau	228.0	m3/j

* charges estimées arrivant en eau de surface directement ou après épuration en STEP

5.3 Zones de baignade

Note : les eaux de baignade de Wallonie doivent répondre aux objectifs de la directive européenne 2006/7/CE sur la qualité des eaux de baignade (pour des informations détaillées, visitez le site : <http://environnement.wallonie.be/baignade>).

Aucune zone de baignade n'est désignée dans le bassin versant de cette masse d'eau.

5.4 Kayak

Aucune activité Kayak n'est enregistrée dans cette masse d'eau.

eau.wallonie.be

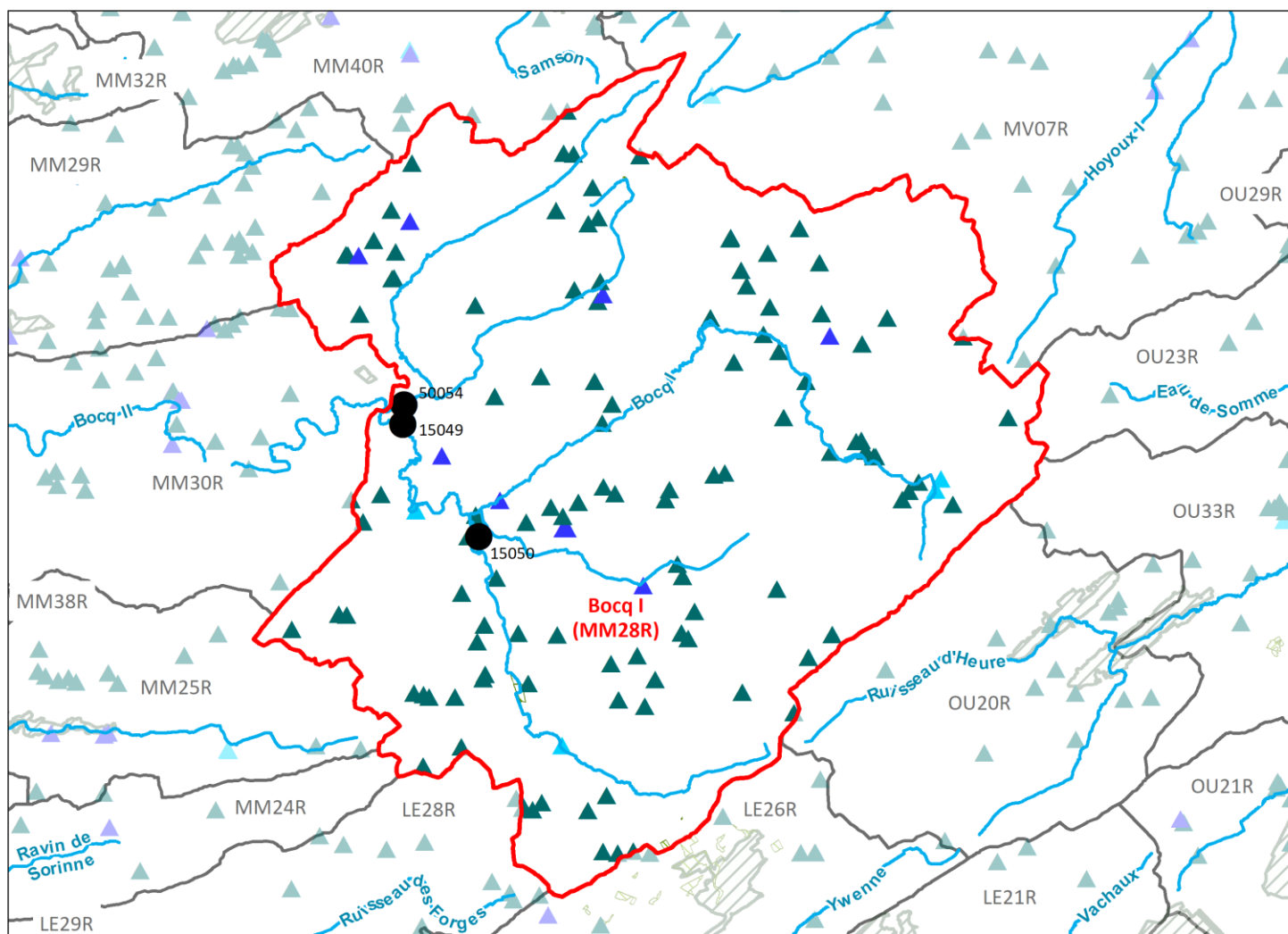
6. Zones protégées

6.1 Zones sensibles et zones vulnérables

Tout le bassin versant de la masse d'eau est en zone sensible en termes de nutriments (azote et phosphore).

Pourcentage du bassin versant de la masse d'eau en zone vulnérable (nitrates d'origine agricole): 100%

6.2 Natura 2000, captages etc.



Zones de protection et sites de contrôle

 Réserve naturelle domaniale (4)

Station de contrôle

 Points de contrôle de la qualité (3)

Captages en eaux souterraines

-  Captages pour lesquels il existe une zone de prévention arrêtée (9)
-  Captages pour lesquels il existe une zone de prévention forfaitaire (4)
-  Captages pour lesquels il n'existe pas de zone de prévention (124)

0 1 2 4 km

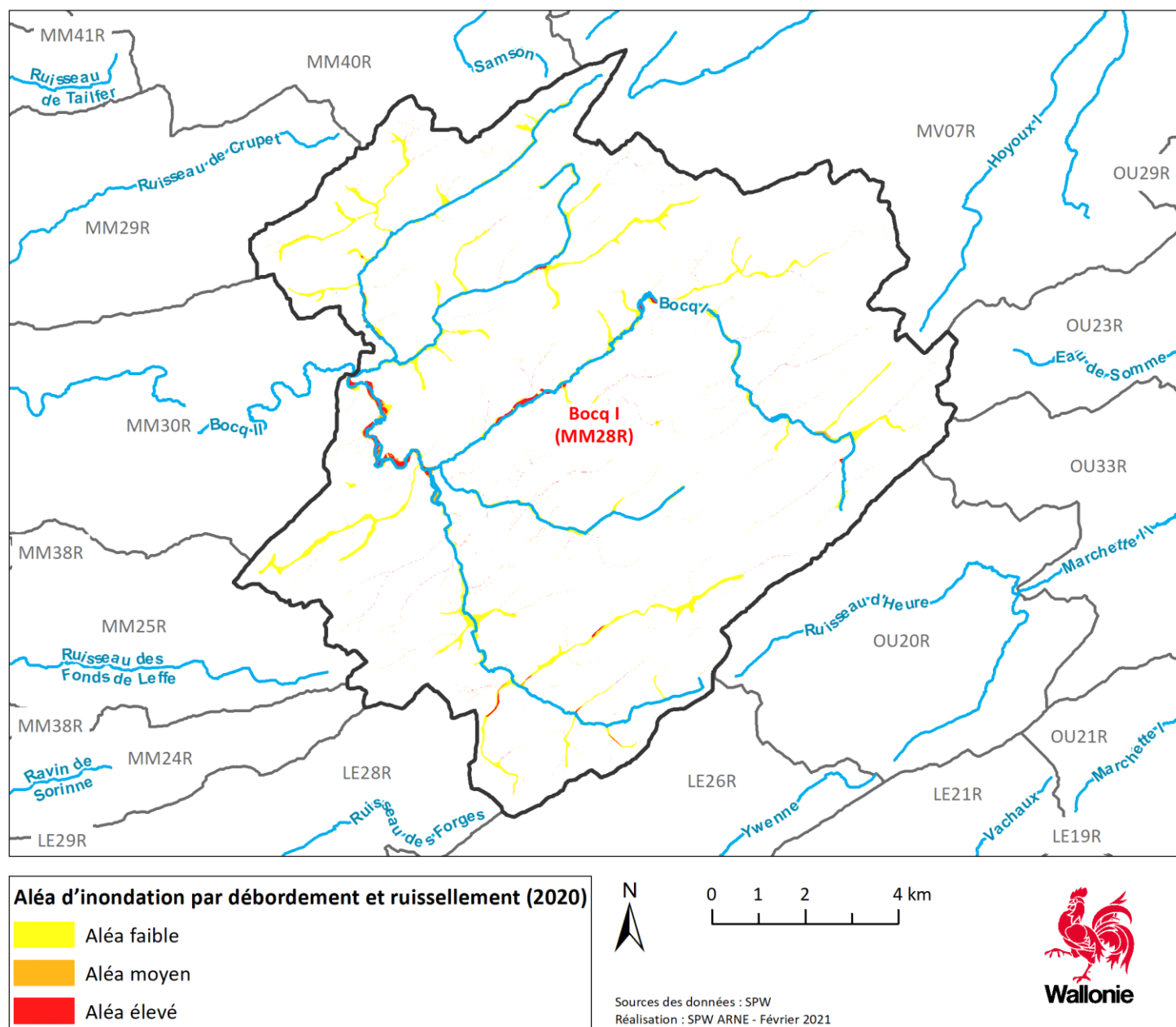


Sources des données : SPW
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

eau.wallonie.be

7. Inondations

7.1 Aléas d'inondations



eau.wallonie.be

8. Etats et objectifs environnementaux

8.1 Points de contrôle

Type de contrôle (PG3) Utilité de la station

Additionnel	Walphy
Opérationnel	État de la masse d'eau

L'analyse des données des réseaux de suivi de la qualité des eaux de surface a permis d'établir l'état de la masse d'eau comme suit :

8.2 Etat écologique

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
Etat écologique	Bon	Médiocre	Moyen
Qualité biologique		Médiocre	Moyen
Qualité physico-chimique			
Paramètres généraux		Bon	Bon
Polluants spécifiques		Bon	Bon
		Paramètres déclassants Poissons	Paramètres déclassants NO3-
Qualité hydromorpho.		Bon	Bon

8.3 Etat chimique

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
Etat chimique	Bon		
Qualité hors PBT		Bon	Bon
Qualité avec PBT		Pas bon	Pas Bon
		Paramètres déclassants PBT ubiquistes : HAP + mercure (biote)	Paramètres déclassants PBT ubiquistes : Mercure (Biote), Heptachlore / heptachlore époxyde (Biote), PBDE (Biote)

Légende:

PBT : substances persistantes, bio-accumulatives, toxiques et ubiquistes

Non déterminé : données actuellement insuffisantes pour déterminer l'état

Non pertinent : les paramètres biologiques ne s'appliquent pas à cette masse d'eau

Bon* : état évalué à partir de données anciennes. L'état de ces masses d'eau sera réévalué sur base des campagnes d'échantillonnages à venir.

- : inconnu

8.4 Objectifs environnementaux

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
Objectif écologique		Bon état 2015	Dérogation Technique
Objectif chimique hors PBT		Dérogation Technique	Bon état atteint
Objectif chimique avec PBT		Dérogation Technique	Dérogation Technique

eau.wallonie.be

9. Programme de mesures

Note : sont détaillées ici uniquement les mesures appliquées spécifiquement à l'échelle "masse d'eau". Pour les mesures appliquées à l'échelle de la région wallonne (RW)*, voir le programme des mesures des 3èmes Plans de gestion.

Légende "types de mesures"

Codes Libellé : type mesure

ACQE	Action concrète sur la qualité de l'eau
BGA	Bonne gouvernance administrative
BP	Bonnes pratiques
CCC	Contrats et conventions cadres
CONT	Contrôle
EIR	Etudes, Inventaires Registres
IF	Instrument financier
IRL	Instrument réglementaire et législatif
SAF	Sensibilisation, animation, formation
RC	Récupération des coûts

* Liste des mesures applicables à l'échelle RW

PG3_8_03	PG3_23_03	PG3_34_03
PG3_9_03	PG3_24_03	PG3_36_03
PG3_12_03	PG3_25_03	PG3_37_03
PG3_13_03	PG3_26_03	PG3_40_03
PG3_16_03	PG3_27_03	PG3_42_03
PG3_18_03	PG3_28_03	PG3_43_03
PG3_19.2_03	PG3_29_03	PG3_44_03
PG3_20_03	PG3_30_03	PG3_45_03
PG3_21_03	PG3_32_03	PG3_46_03
PG3_22_03	PG3_33_03	PG3_47_03



mesure de base



mesure complémentaire

Echelle Masse d'eau

Thématique : Hydromorphologie

PG3_35_03

Mesure de base

Type : ACQE

Opérateurs : SPW

Restauration de la continuité longitudinale des masses d'eau de surface.

Thématique : Réduction des rejets de micropolluants

PG3_19.1_03

Mesure de base

Type : IRL

Opérateurs : DEE – Direction des Eaux de Surface et partenaires

Renforcer les contrôles des conditions fixées dans le permis d'Environnement.

eau.wallonie.be



SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

*Les sincères remerciements sont adressés
à l'attention de toutes celles et ceux qui ont participé
de près ou de loin à la réalisation de ces fiches*

Reproduction et diffusion

*La reproduction et la diffusion de ce document ou de parties de celui-ci sont
autorisées à condition de faire mention de la source sous la forme suivante :
Département de l'Environnement et de l'Eau | Fiches de caractérisation des masses d'eau de surface - SPW-Arne-DEE.*

eau.wallonie.be

Service public de Wallonie : 1718